

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juin 2018

---

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE  
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 1056)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 46 (Rect)

présenté par  
M. Guerini

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« dispositions qui précèdent »,

le mot :

« premier à quatrième alinéas ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.